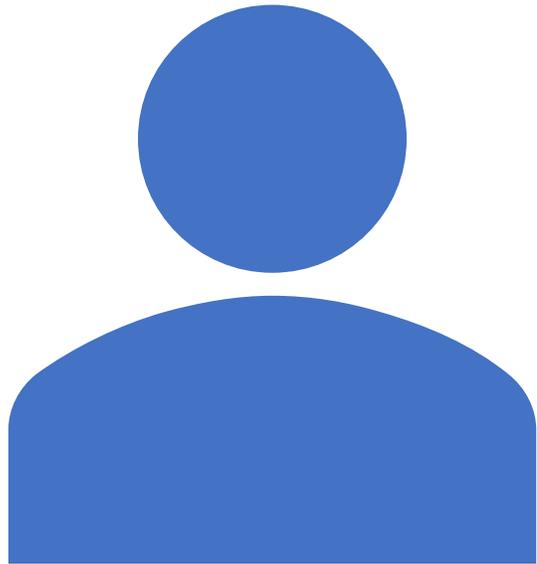




Conseil municipal n° 22

Mercredi 19 janvier 2022



Désignation d'un secrétaire de séance

Adoption du PV de la séance
du 13 décembre 2021.

Ordre du jour

Finances :

- ▶ Budget principal - autorisation ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2022
- ▶ Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectes.

Compte rendu des décisions du maire dans le cadre de ses délégations

Affaires diverses



▶ Finances

Budget principal - autorisation ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2022

Dans l'attente du vote du budget 2022, l'article L 1612-1 du CGCT permet au Maire de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir précédemment été autorisé par le conseil municipal qui devra également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Chapitres et articles budgétaires	Crédits ouverts en 2021	Autorisation d'ouverture avant vote du budget 2022	Affectation
20 - Immobilisations incorporelles <i>2031 - Frais d'études</i>	6'000 €	1'500 €	Etudes rénovation Salle des fêtes
21 - Immobilisations corporelles <i>2128 - Autres agencements et aménagements</i> <i>2152 - Install de voirie</i> <i>2183 - Mat de bureau et info</i> <i>21571 - Matériel roulant</i>	534'308 €	133'000 €	Aménagement Salle Léman Voirie divers Logiciels
23 - Immobilisations en cours <i>2313 - Constructions</i>	400'000 €	100'000 €	Rénovation Salle des fêtes

Il est proposé au CM d'approuver les autorisations d'ouverture de crédits présentés ci-dessus dans l'attente du vote du budget principal 2022 et d'autoriser le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement non encore déjà engagées, avant le vote du budget 2022, dans les limites mentionnées ci-dessus.

Formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés.

- ▶ La formation des élus municipaux est organisée par le CGCT et notamment par l'article L 2123-12 du qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.
- ▶ Il est rappelé que conformément à l'article L 2123-13 du CGCT, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.
- ▶ Il est proposé au conseil municipal, d'adopter le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus. *(1'200€ idem à 2021).*
- ▶ La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :
 - ▶ agrément des organismes de formations ;
 - ▶ dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
 - ▶ liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
 - ▶ répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Il est proposé au CM d'approuver le montant à inscrire dans le cadre de la formation des élus au titre du budget 2022



▶ Décisions du maire

Compte-rendu des décisions du maire dans le cadre de ses délégations

- ▶ Signature des devis exhumations cimetière - Pompes Funèbres Chablaisiennes (exhumations de 32 concessions 13'720 € HT ; création de 10 caveaux 15'400 € HT ; reprise de la maçonnerie et stabilisation de la croix des curés 3'560 € HT)
- ▶ Signature devis migration et sécurisation du site Internet dans le cadre des réglementations sur la protection des données - Eolas (1'000 € HT)
- ▶ Signature de reconduction de la prestation nettoyage des écoles - CTOUTCLEAN (1'680.75 € HT/mois)
- ▶ Signature devis porte hangar de Flon Cornier Rénovation (1'472 € HT)
- ▶ **Liste non exhaustive**

Compte rendu des décisions du maire dans le cadre de ses délégations

Droits de préemption - Compte-rendu du Maire sur les DIA

- ▶ Le propriétaire d'un bien situé dans une zone définie par une collectivité en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement urbain doit, en priorité, proposer la vente du bien à cette collectivité. C'est ce que l'on appelle le *droit de préemption*. Le propriétaire du bien n'est donc pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix.
- ▶ Il est à noter qu'une délibération annexé au PLU précise que l'ensemble des zones U de la commune sont soumises au régime de préemption communal.

1 Déclaration d'Intention d'Aliéner ont été reçues en Mairie, elle concerne les parcelles :

- B671-695-697 Chez-Portay

Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.



▶ Affaires diverses

Projet d'orientations budgétaire 2022

Présenté en réunion des responsables le 8 janvier 2022.

Point sur l'exécution du budget 2021

- La crise sanitaire a continué à développer ses effets en 2021, dans une moindre proportion néanmoins qu'en 2020.
- En investissement 45% de réalisé, d'importants reste à réaliser et des provisions faites.
- L'endettement communal va se stabiliser et cela malgré l'emprunt contracté pour le renouvellement de matériel de 45'000€ sur 5 ans à 0,20% puisque celui du DEUTZ est tombé fin 2021.

On peut à ce stade entrevoir :

- Un excédent de fonctionnement de 152'000€€
- Un excédent d'investissement de 596'115€
- Et des RAR 21 de 207'345€ en dépenses et 68'240 € en recettes soit un solde déficitaire de 139'105 €.

(Dépenses : tracteur, disques durs, régularisation notariales, maçonnerie hangar, zinguerie suite sinistre épareuse, remplacement de 6 lanternes EP, cuisine CCAS, chauffage Angelus, acquisitions foncières, grilles expo sdf, 30 sièges salle CCAS, porte hangar Flon et divers panneaux de signalisation).

(Recettes liées aux dépenses du dessus : fonds de concours CCPEVA, SYANE, CDAS-21)

Budget Annexe - CCAS

- Le budget CCAS est composé principalement des recettes et dépenses liées au portage de repas.
- Le CCAS a validé par délibération le 6 septembre 2021, l'alignement du prix du portage sur le prix d'achat auprès de la CCPEVA à savoir 7,88€
- Un certain nombre de dépenses liées à la salle du CCAS ont été imputées à ce budget suite à la subvention exceptionnelle de 2'000€ en provenance du budget principal.
- Le devenir de ce budget se pose car plus personne ne bénéficie aujourd'hui du portage de repas, malgré une relance dans le dernier écho.

Budget principal – éléments de contextes

Réforme de la taxe d'habitation :

- Le calendrier de la réforme de la suppression de la TH se poursuit :
 - Pour 80% des contribuables elle est déjà supprimée depuis 2020.
 - Pour les 20% restants, la baisse d'1/3 a démarré en 2021, 2/3 désormais en 2022 et suppression en 2023.
- Pour la commune, réforme neutre grâce aux mécanismes de compensation et l'accueil depuis l'an dernier d'une partie de la TF départementale. Cependant la dynamique des bases reste dans les mains de l'Etat.

Section fonctionnement – éléments de contexte

Administratif :

- Départ en retraite d'un agent administratif (30h dont 15h à la poste). Non remplacé sur son temps administratif. Réflexion à avoir sur son emploi à la poste.
- Evolution horaire d'un agent administratif (32 à 35h) et révision des jours de présence.

Technique :

- Embauche d'un agent au service technique (35h)
- Départ d'un agent pour disponibilité (1an à compter du 1^{er} mai).

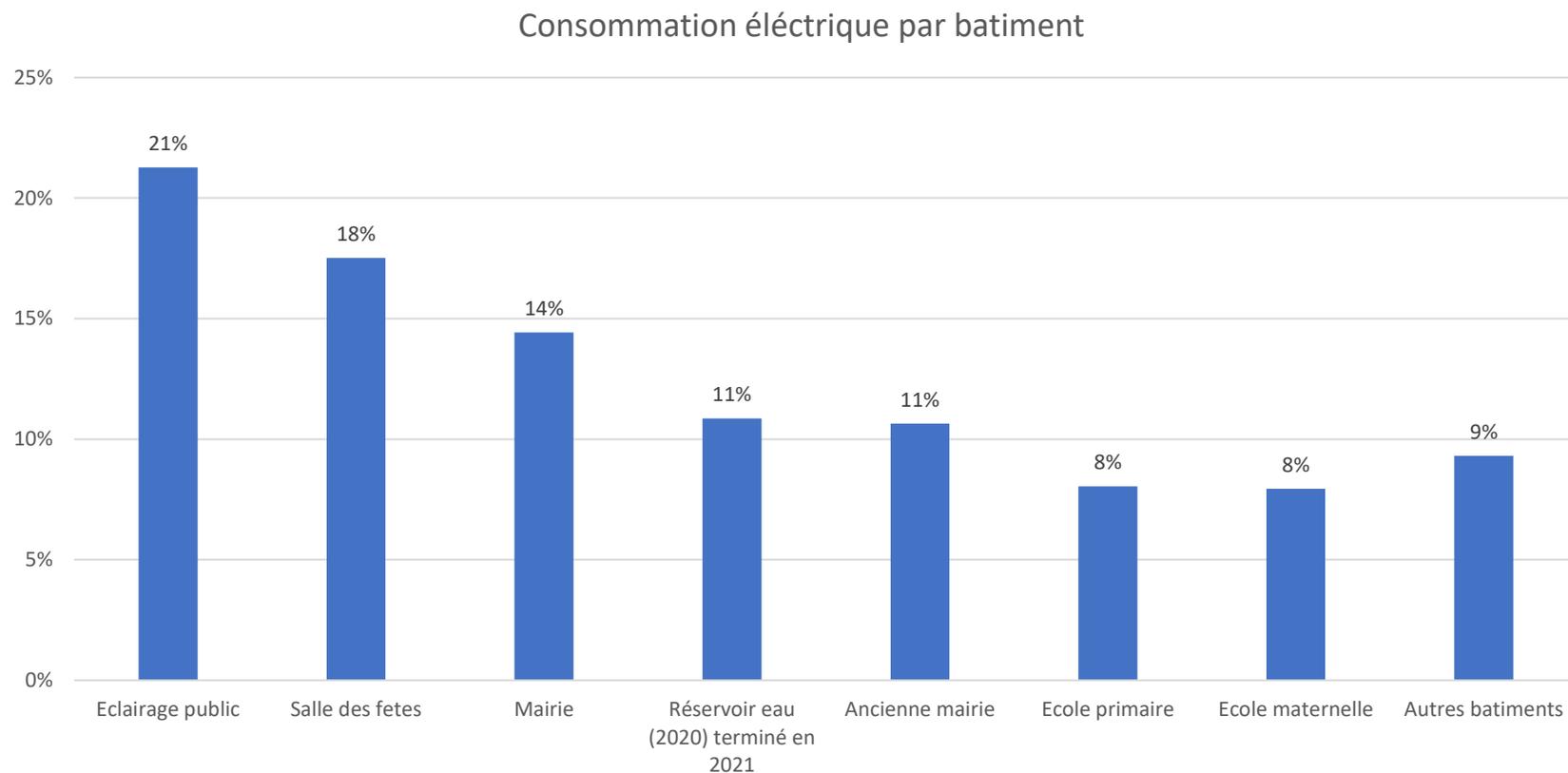
Périscolaire et ménage :

- Agent en congé parental, puis maternité (35). Maintien de la prestation de ménage en remplacement.

→ ***En somme, baisse des charges de personnel en 2022, mais hausse des charges de prestations de services la prestation de ménage. Globalement l'équilibre est positif tout en gardant un niveau de service de qualité.***

Section fonctionnement – éléments de contexte

- Une maîtrise souhaitée des consommations d'électricité et énergie, en lien avec le SYANE suite à la hausse de ce poste de 17'000€ entre 2020 et 2021.



Dépenses fonctionnement – éléments de contexte et priorités

- Hausse contractuelle depuis septembre 2021 de la tarification du repas de cantine de 2,90 à 2,94€.
- Hausse du budget voirie à 30'000€ contre 25'000€ prévu en 2021.
- Entretien des bois et forêts 3'500€ prévu pour la plantation à Bois Monsieur et divers travaux.
- Baisse du poste d'entretien des véhicules de 2'000€ au regard du renouvellement de 2021.
- Frais d'honoraires à prévoir en hausse pour les bornages et les actions en justice en cours.
- Participation au centre de loisirs maintenu (16'000€ + entretien des locaux soit environ 21'000€/an).
- Hausse du budget communication de 2'100€ à 4'500€ et création d'une enveloppe animation à 5'000€.

Dépenses fonctionnement – éléments de contexte et priorités

- Services périscolaires de plus en plus utilisés (garderies et cantine), la qualité doit être en face (structure, animations...)
- Maintien d'un budget fournitures scolaires à 8'000€ soit une hausse de 1,3€ par enfant.
- Incertitude sur le montant du FPIC. 39'453€ en 2020, 38'104€ en 2021, proposition de prudence à 42'000€ soit 10% de hausse par rapport à 2021.
- Maintien d'une enveloppe stable de subventions aux associations. Subventions attribuées suivant le règlement voté. Il est rappelé que les associations n'ont pas vocation à se constituer des fonds de roulement importants.
- Maintien de la participation au fonctionnement du SDIS à 40'027€
- Participation à la bibliothèque du pays de Gavot pour environ 7'000€
- Remboursement des intérêts de la dette, en baisse par rapport à 2021 car le capital sur lequel ils sont indexés est en baisse (progression naturelle de la courbe d'extinction de la dette)

Vue globale – éléments de contexte et priorités

Au niveau des dépenses on note :

- Renforcement du soutien au dynamisme associatif et à la qualité de vie :
 - Maintien de l'enveloppe des subventions aux associations.
 - Hausse du budget communication.
 - Création d'une ligne budgétaire dédiée aux animations.

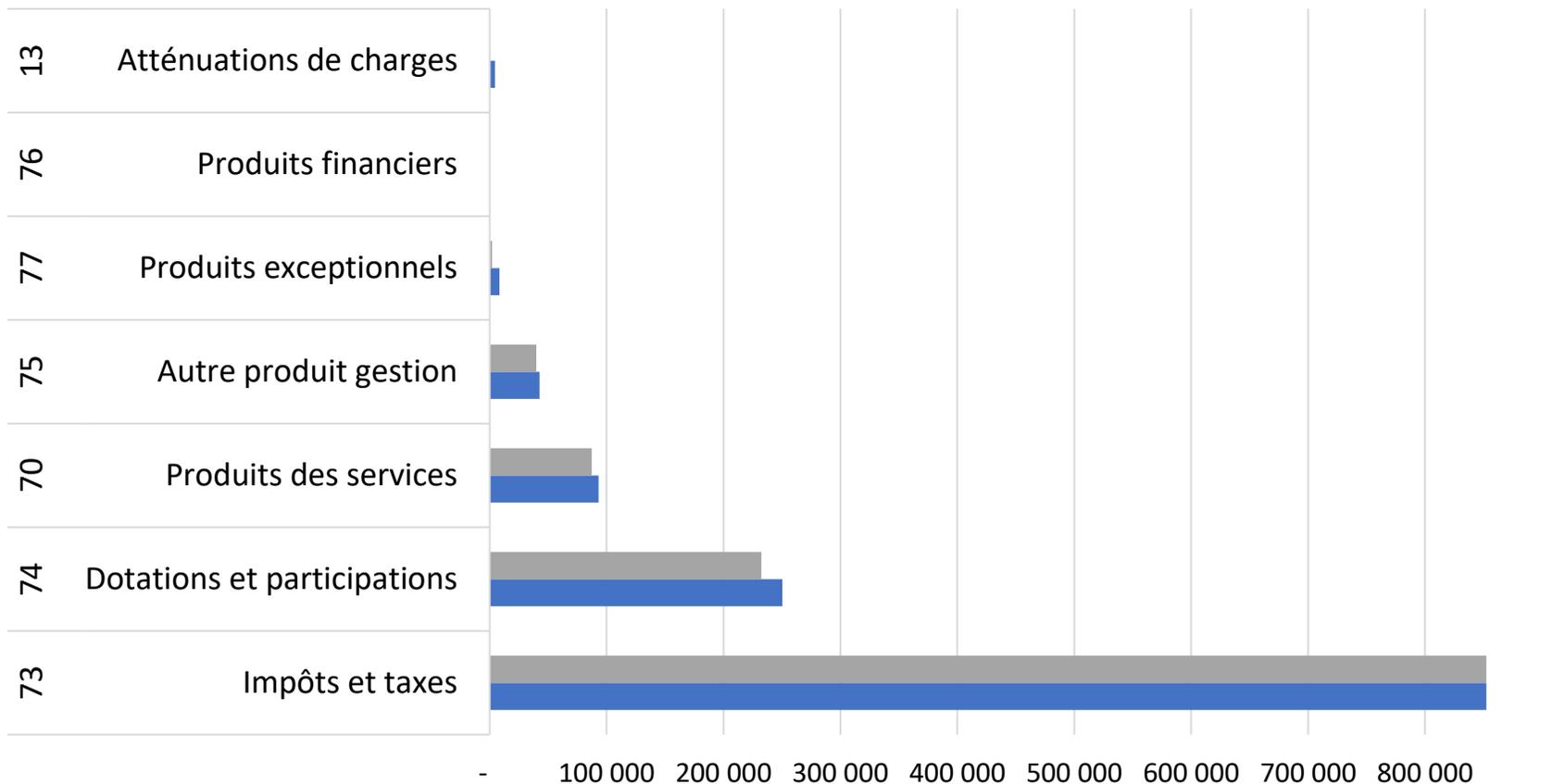
- Prise en compte de la gestion du patrimoine bâti et non bâti :
 - Enveloppe de 3'500€ pour la gestion de la forêt.
 - Enveloppe de 5'000€ pour la sauvegarde du petit patrimoine.

- Effort d'entretien des voiries communales avec un budget en hausse pour la deuxième année consécutive.

Recettes fonctionnement – éléments de contexte et priorités

- Stabilité annoncée de la DGF autour de 126'000€ Baisse de 36,9% entre 2015 (199'552) et 2022.
- Hausse depuis septembre 2021 des tarifs périscolaires et hausse des effectifs.
- Pas d'augmentation des impôts locaux.
- Fonds Genevois revu à la baisse de 5'000€ soit 75'000€ par prudence au vu du contexte sanitaire.
- Révision annuelle des loyers sans incidence, donc maintien du montant.
- Travaux de rénovation de la salle des fêtes. A partir de septembre la salle ne pourra plus être loué (impact sur les revenus tirés des réservations).

Evolution des recettes de fonctionnement entre 2021 et 2022



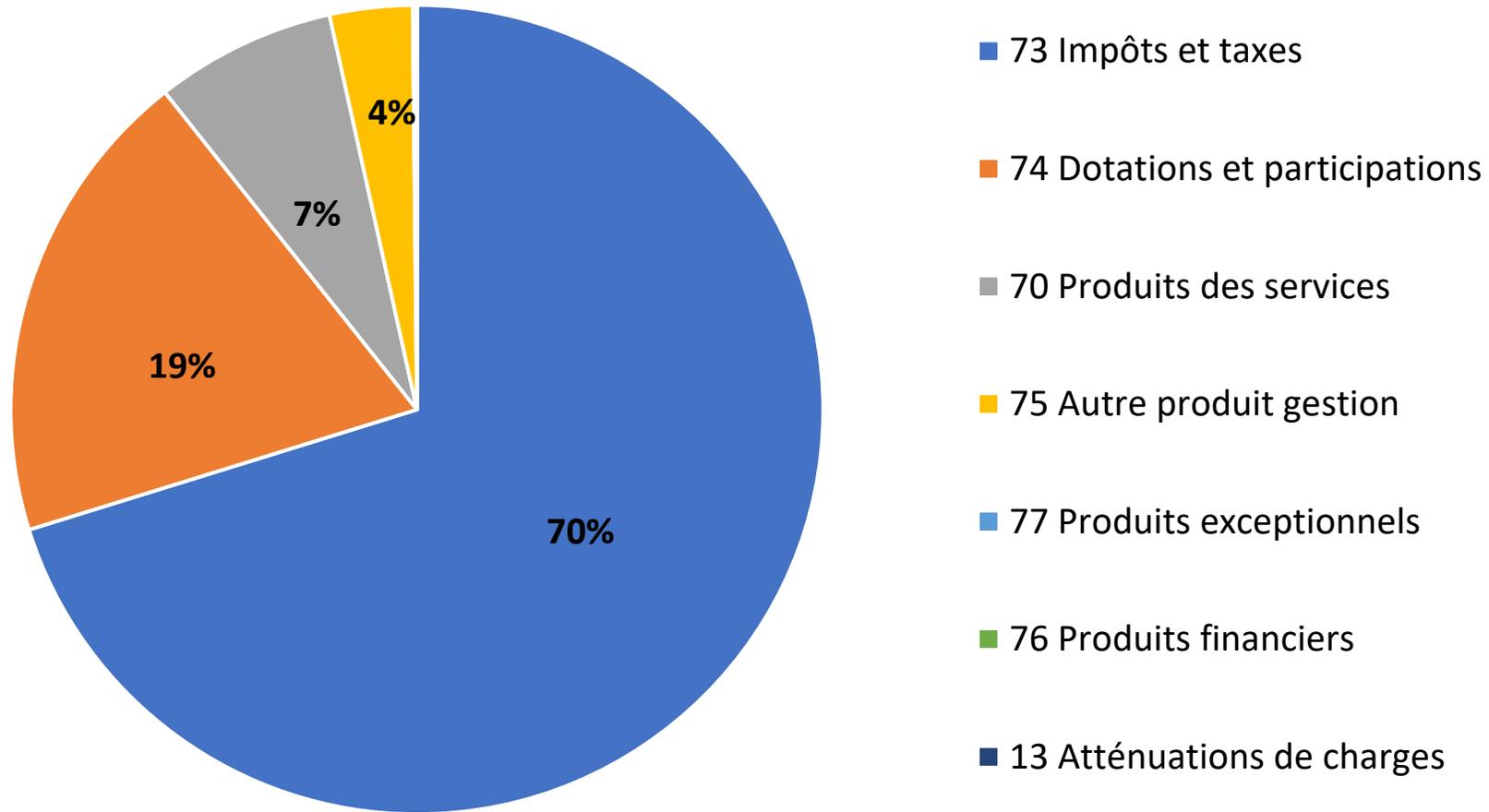
	73	74	70	75	77	76	13
	Impôts et taxes	Dotations et participations	Produits des services	Autre produit gestion	Produits exceptionnels	Produits financiers	Atténuations de charges
2022	852 418	232 498	87 330	40 000	2 000	10	-
2021	852 418	250 386	93 150	42 680	8 500	10	4 500

■ 2022 ■ 2021

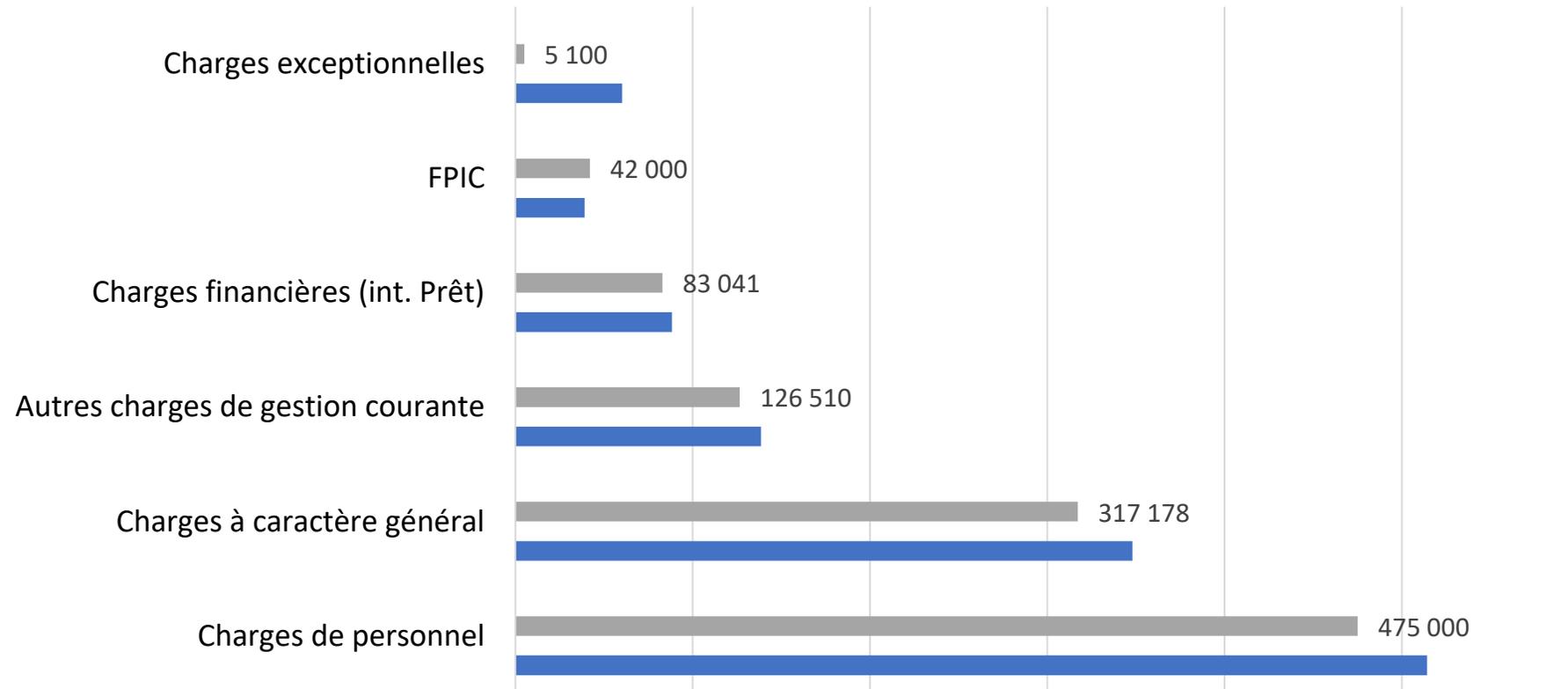
Variations entre BP + DM 2021 et projet de BP 2022

- Impôts et taxes, pas de variation car pas de hausse d'impôts.
- Dotations et participations (DGF), baisse 7,1% par prudence ainsi que les fonds genevois.
- Produits de services -6,2% liée baisse des rbt GFP et prudence.
- Autre produit de gestion -6,3% car fermeture de la sdf à partir de septembre 2022.
- Produits exceptionnels -76,5% par prudence.
- Atténuations de charges -100% mais rbt de congé maternité à prévoir.

Répartition prévisionnelle des recettes de fonctionnement en 2022



Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2022

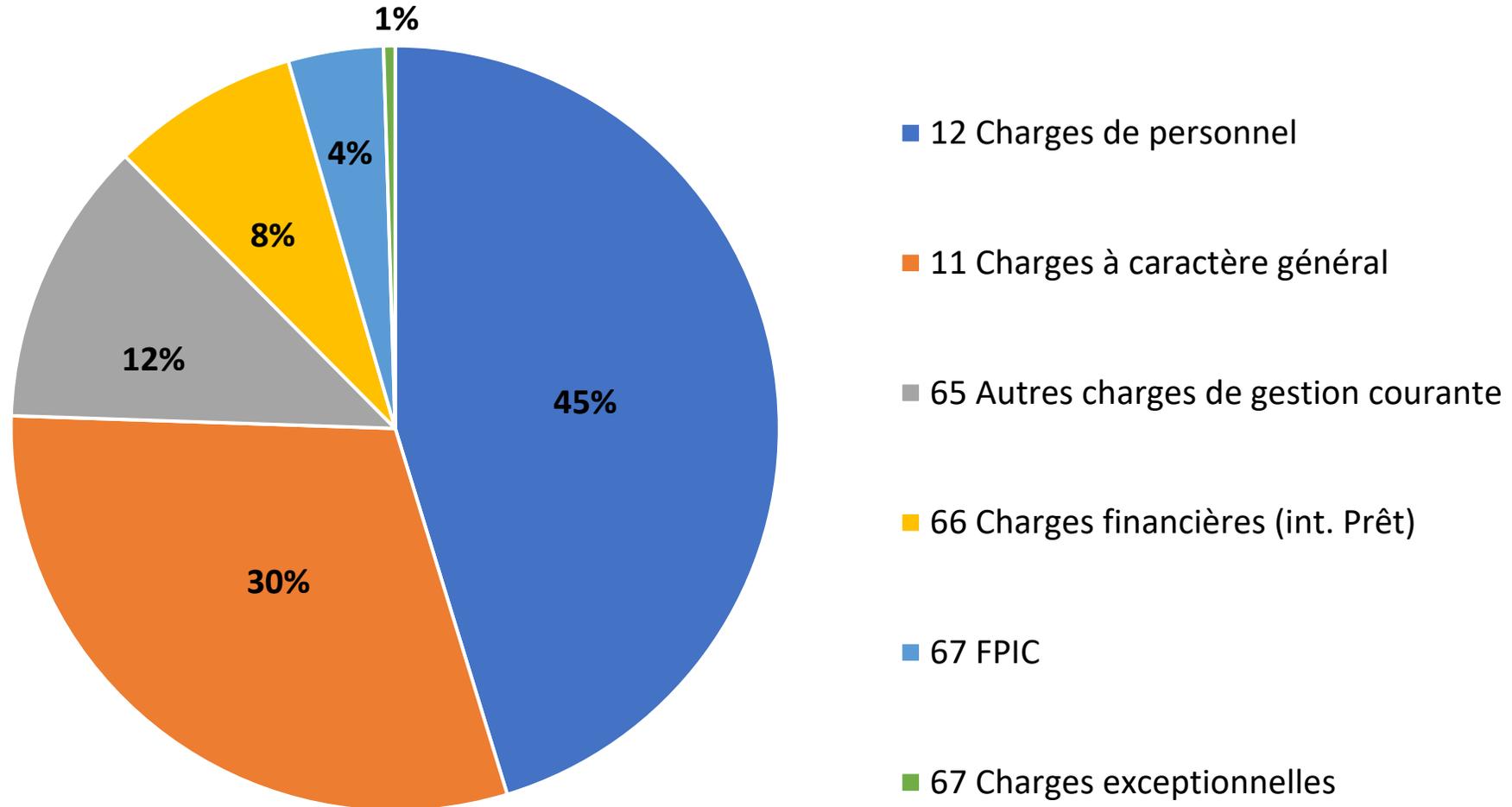


	Charges de personnel	Charges à caractère général	Autres charges de gestion courante	Charges financières (int. Prêt)	FPIC	Charges exceptionnelles
2022 100,0%	45.3%	30.2%	12.1%	7.9%	4.0%	0.5%
2022 1 048 829	475 000	317 178	126 510	83 041	42 000	5 100
2021 100,0%	43.3%	29.3%	11.7%	7.4%	3.3%	5.1%
2021 1 188 491	514 190	348 003	138 627	88 390	39 000	60 281

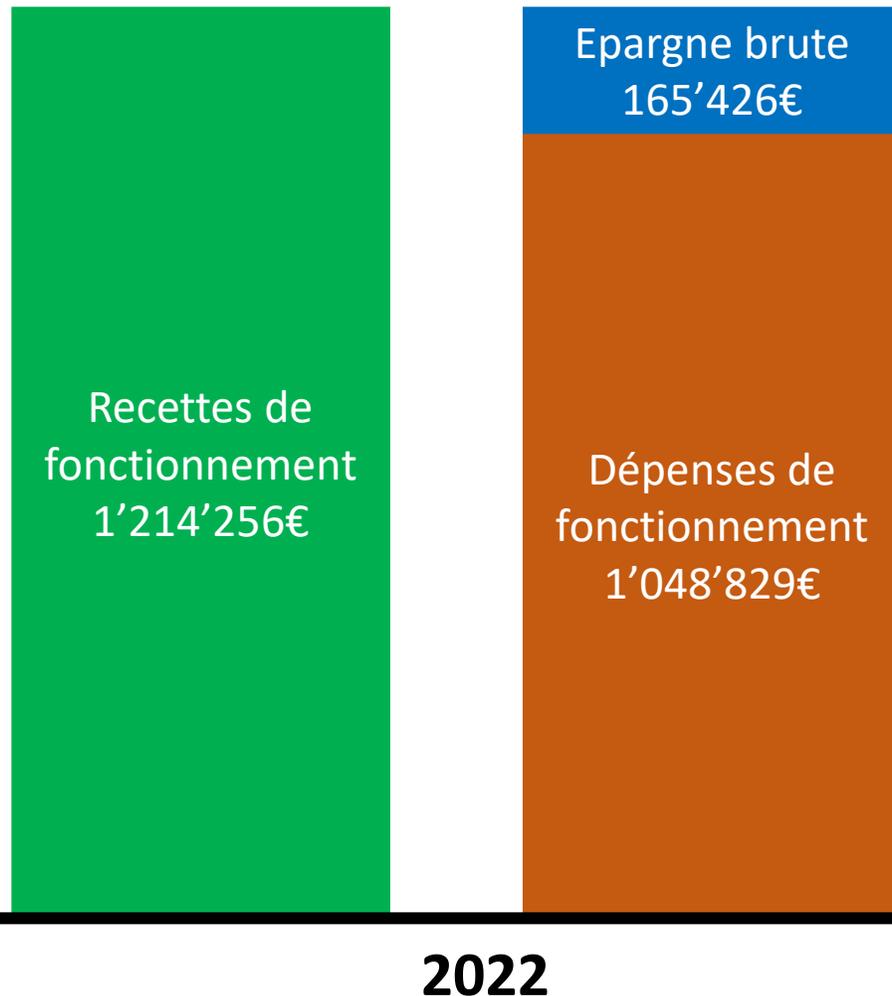
Variations entre BP + DM 2021 et projet de BP 2022

- Charges de personnel -8% car mouvements de personnel dans les 3 services.
- Charges à caractère général -9% volonté de maîtrise des frais de fonctionnement (matériel neuf, travaux de voirie en investissement...)
- Autres charges de gestion courante -9% lié à la comptabilisation du centre de loisirs en ch. caractère général.
- Charges financières -6% rbt de notre dette (intérêts).
- FPIC +8% prudence car incertitude.
- Charges exceptionnelles -92% excédent eau 2020 transféré en invst.

Répartition des dépenses de fonctionnement en 2022



Autofinancement envisagé en attente du vote du BP-2022



- Autofinancement au stade du BP. Celui-ci est toujours minimisé car le BP est construit avec prudence (minimisation des recettes et maximisation des dépenses)
- A noter que malgré une baisse des recettes l'épargne brute tient le choc dès le BP-2022. Ce qui est de bonne augure pour le CA 2022.

Programme prévisionnel d'investissement 2022



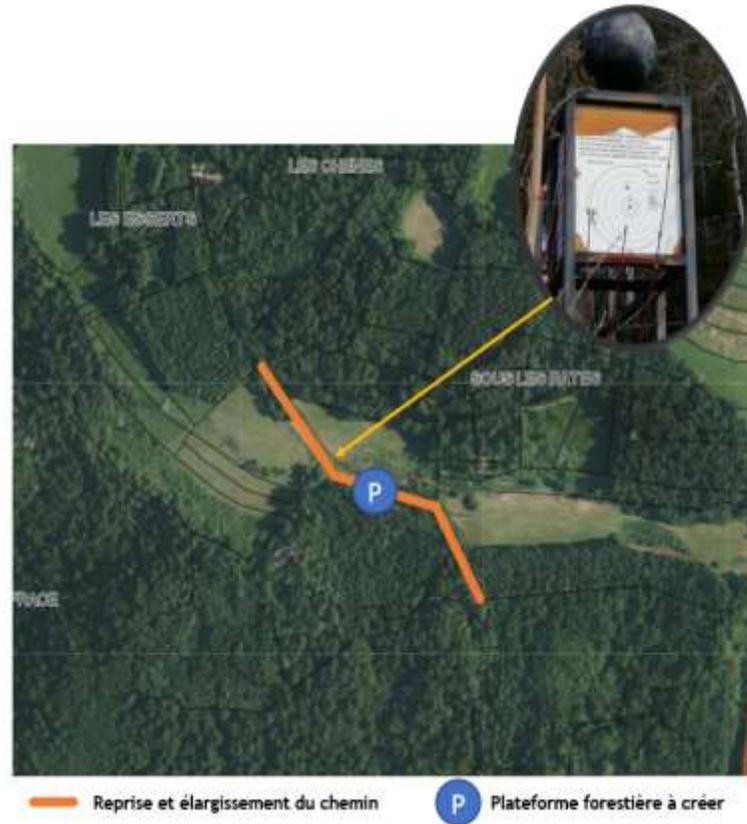
Gestion et valorisation de la forêt communale

Objectifs en 2022 :

- Création d'une desserte, d'une zone de stockage et de traitement du bois Sous les Rattes dans le but d'exploiter les parcelles 7 et 8 du régime forestier sur les hauteurs du hameau de Bioge.
- Elargissement du chemin sous les Rattes pour faciliter la gestion forestière et mettre en valeur le planétarium présent.
- Entretien de la plantation à Bois Monsieur et replantation de certains plants.
- Etude et diagnostic avec l'ONF et les communes forestières sur le devenir de la forêt à Bois Monsieur. Montée en puissance du bostryche.

Budget 2022 : 10'000€

Travaux 1^{er} semestre 2022



Subvention mobilisable auprès de SYLVY'ACTE 40% soit 4'000€

Aménagement du verger communal et ses abords



- Chemin VTT actuel
- Nouveau tracé VTT
- Espace fruitiers
- Deux portails à pousser
- Clôture à mettre en place

Le but est d'éviter que le parcours VTT passe sur la route à contre sens, et ainsi proposer un itinéraire plus agréable et en profiter pour cadrer l'espace verger (portail + clôture simple)

Objectifs en 2022 :

- Poursuite de la plantation des fruitiers au verger communal en lien avec la CCPEVA qui prend à sa charge 80% de l'opération.
- Structuration de l'espace du verger communal comme validé en CM le 18.08.2021.
- Aménagement comme annoncé par le Maire lors de la plantation du verger le 27.11.2021, de l'espace à proximité de l'aire de jeux pour en faire un site agréable pour les différentes générations (banc, tables, poubelles, divers mobiliers...)

Subventions mobilisables auprès du CD-74 pour l'aménagement ludique de l'aire jeux.

Budget 2022 : 3'500€

Travaux 1^{er} semestre 2022



Réflexions d'aménagement du terrain communal de la Ruppaz



Objectifs en 2022 :

Réflexion sur les possibilités d'aménagement du terrain communal de la Ruppaz :

- Création de jardins partagés.
- Appel à manifestation d'intérêt en cours réalisé par la commission environnement.

Budget 2022 : 5'000€

Etude 1^{er} semestre 2022

Gestion des Eaux Pluviales secteur des Genièvres



Objectifs en 2022 :

- Travaux EP secteur Genièvres sur les hauteurs de Vougron suite aux études du cabinet GTR en 2021 (**option 2 et 3**) :
 - Création d'un collecteur EP en PEHD Diamètre 300 sous voie communale sur 100ml avec reprise de l'enrobé.
 - Création d'un ouvrage « tampon » plein air pour rétention (25m³) et piège à caillou (5x5x1m)
- Recherche de financement pour la gestion des EP en amont du secteur (Sur Les Crets, Bontaz) dont les travaux sont estimés à 500'000€.



Budget 2022 : 48'000€

Travaux 1^{er} semestre 2022

Renforcement et rénovation des réseaux à Véringes



Objectifs en 2022 :

Accompagner le SYANE et ENEDIS dans les travaux de restauration des réseaux électriques au hameau de Véringes suite à la sollicitation de la mairie en aout 2021 :

- Remplacement des poteaux électriques vétustes et passage des fils nus en fils torsadés (100% financé par le SYANE).
- Remplacement de 3 lampes d'éclairage public vétuste avec passage en LED;
- Remplacement d'un poteau d'éclairage public vétuste et dangereux par sa stabilité.

*Subvention obtenue du SYANE
pour 1'761€*

Budget 2022 : 5'000€

Travaux 1^{er} semestre 2022



Rénovation énergétique de l'école maternelle



Objectifs en 2022 :

- Suite à l'audit du SYANE il est retenu la réalisation de l'option 1 permettant 21% de baisse des consommations d'énergies + une partie du scénario 2 pour atteindre -30% de consommation :
 - Intervention sur la VMC, isolation des réseaux de distribution de chauffage et mise en place de luminaire LED (13'000€)
 - Remplacement des ouvrants bois par des ouvrants PVC (75'000€)



Subventions mobilisables auprès de l'Etat (DSIL) et la CCPEVA (fonds de concours) montant espéré : 59'000€

Budget 2022 : 80'000€

Travaux été 2022

Aménagement des espaces scolaires et périscolaires



Objectifs en 2022 :

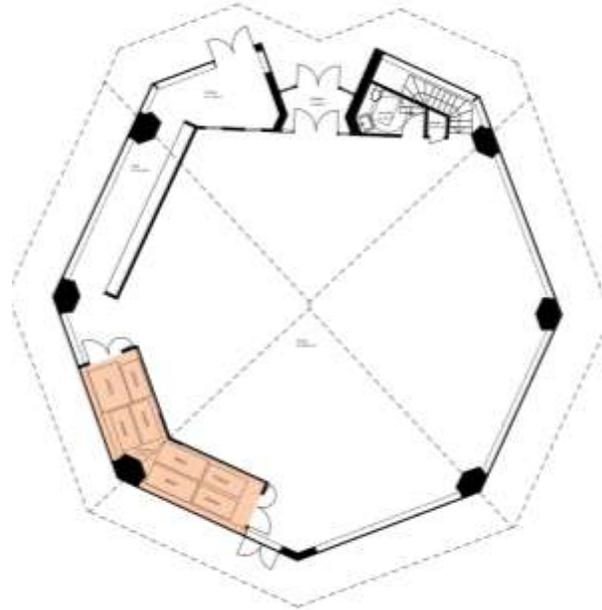
- Ouverture et aménagement d'une salle de classe dans l'actuelle périscolaire maternelle coté Biollet.
- Réorganisation des espaces périscolaires avec la transformation de la salle coté Biollet. Probablement prise en considération de l'ancienne bibliothèque.
- Réorganisation des lieux pour une meilleure fonctionnalité et surtout pour la sécurité du bâtiments (accès secours...)
- Création d'un jardin potager dans le talus entre la cours de récréation et la cours de la cantine.



Budget 2022 : 10'000€ + 5'000€ étude

Travaux printemps et été 2022

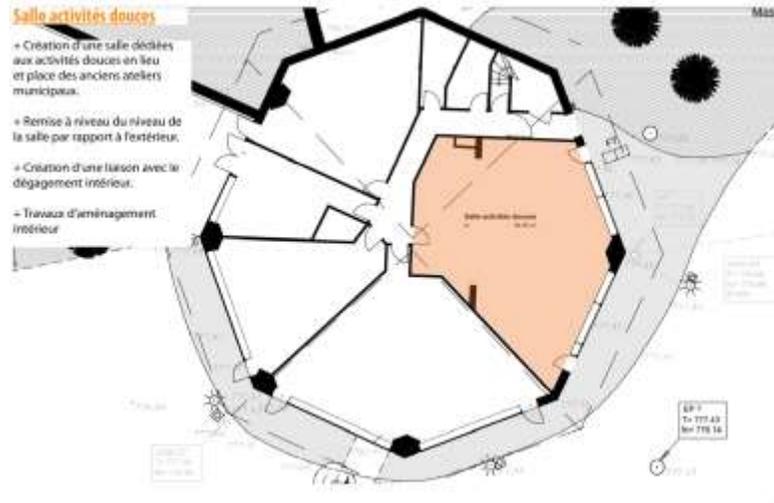
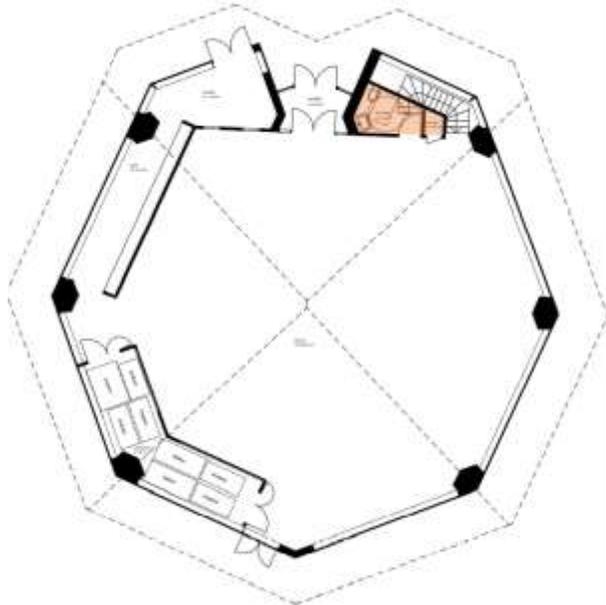
Rénovation et réaménagement de la salle des fêtes



Objectifs en 2022 :

Travaux suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2021 :

- Réhabilitation thermique de la salle des fêtes : isolation, menuiseries, boiserie, zinguerie...
- Réaménagement intérieur : parquet, peinture, faux-plafonds...
- Aménagement et mise aux normes des sanitaires + création d'un local ménage.
- Création de rangements pour les chariots de tables et chaises
- Réhabilitation de l'ancien garage communal en salle d'activités polyvalentes.



Subventions mobilisables auprès de l'Etat (DETR), SYANE (Appel à projet), Département (CDAS), Région... montant espéré : 419'200€

Budget 2022 : 628'800€

Travaux : septembre 2022

Rénovation de la salle des fêtes rappel de l'historique et état d'avancement

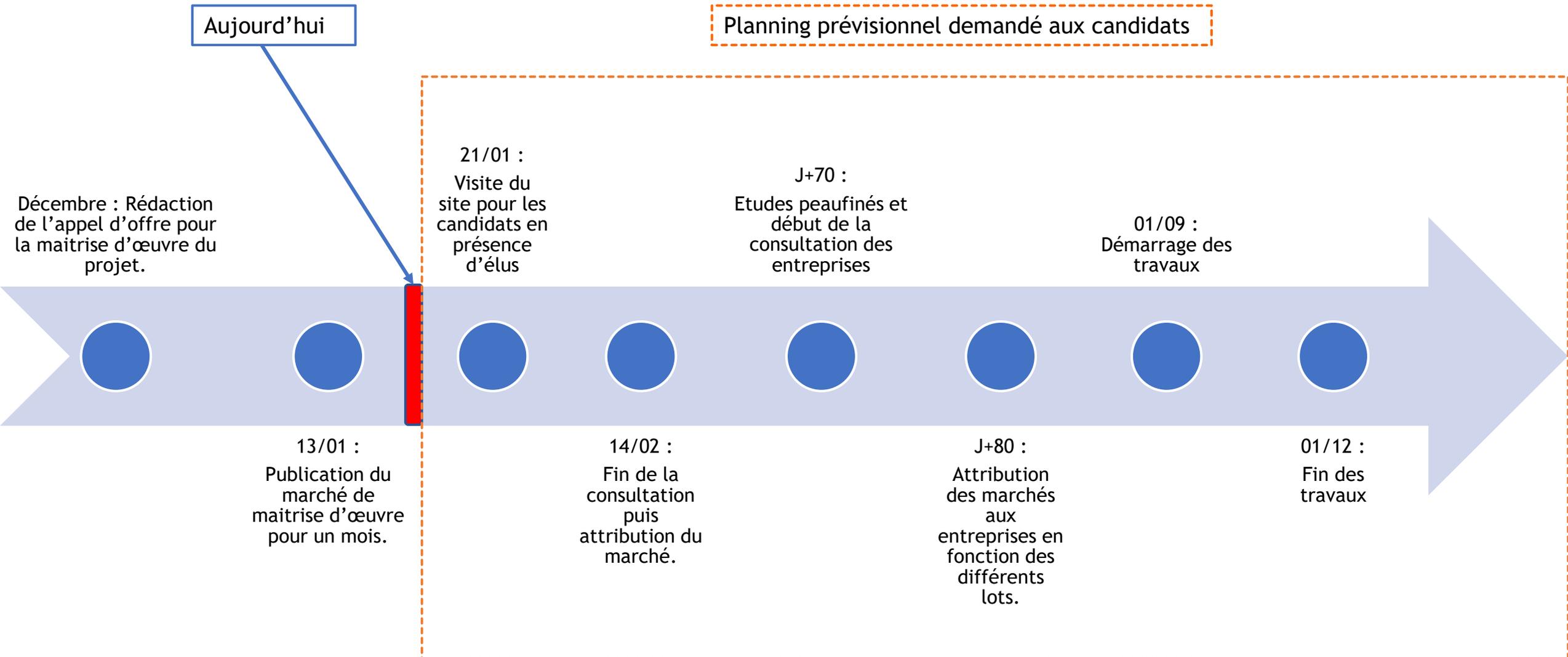
28/04 : Appel d'offre pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

25/10 : retour de l'étude de faisabilité Cœur de Village avec le chiffrage des 3 tranches (salle des fêtes, halle couverte et aménagement extérieur).

26/05 : Le cabinet M'Architecte est retenu et plusieurs réunions sont organisées.

22/11 : Le CM se prononce vu le contexte pour une planification différente privilégiant les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.

Rénovation de la salle des fêtes rappel de l'historique et état d'avancement



Poursuite de l'aménagement de la salle Léman



Objectifs en 2022 :

Suite au premier aménagement de la salle Léman à savoir la mise en place d'une cuisine et l'aménagement de la salle il convient de :

- Investir dans du matériel de cuisine.
- Faire contrôler la salle, pour qu'elle puisse recevoir du public (jauge de 50 personnes)
- Prévoir la réhabilitation de la cave, éventuellement en salle de jeux pour les jeunes (billard, baby-foot...)
- Prévoir accès différencié de la maternelle.



Cave d'environ 45m2 qui actuellement est inoccupée. Accès possible depuis la salle Léman.

Subventions mobilisables auprès du CD-74 qui finance la création de tiers-lieux.

Budget 2022 : 15'000€

Travaux : courant 2022

Pérennisation et aménagement du cimetière



Objectifs en 2022 :

Travaux suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2021 :

- Exhumation des rangs 2,3,4 et 5 du carré H.
- Engazonnement des carrés C, G et H après l'expérimentation du carré D en 2021.
- Remplacement et refonte du drain présent en haut du cimetière.
- Stabilisation de la croix des prêtres qui est fragilisé sur ses fondations.
- Création de 10 caveaux (7 deux places et 3 de trois places).

Budget 2022 : 120'000€

Travaux : 1^{er} semestre 2022

***Le plan d'aménagement
pluriannuel du cimetière validé en
CM le 29.09.2021 s'étalera
jusqu'en 2024 avec la réfection
des allées et des sommets des
murs d'enceinte.***

Création d'une enveloppe dédiée à la sauvegarde du petit patrimoine



Réservoir des Molliez (1907)



Intérieur



Pont Sur Les Crêts



Bassin du hameau de sur les crêts



Oratoire de Curninges (St Guérin)

Objectifs en 2022 :

Disposer d'une enveloppe financière mobilisable pour mettre en valeur le patrimoine communal :

- Secteur des Molliez, mise en valeur du réservoir de 1907 désormais oublié et expliquer sa création et sa conception avec des pierres issues de la commune (Ruppaz)
- Hameau de Sur Les Crêts : poursuivre le réaménagement du cours d'eau le Flon après la stabilisation du pont en 2020, il convient de valoriser le bassin.
- Curninges : restaurer la maçonnerie de l'oratoire dédié à Saint Guérin patron des troupeaux.

Budget 2022 : 5'000€

Année 2022

Création d'une enveloppe dédiée à la sauvegarde du petit patrimoine



Banc Diligences (Maurice Gurnel)



Pont Véringes sous Beuly



Pont de Flon



Espace de Flon à aménager

Objectifs en 2022 :

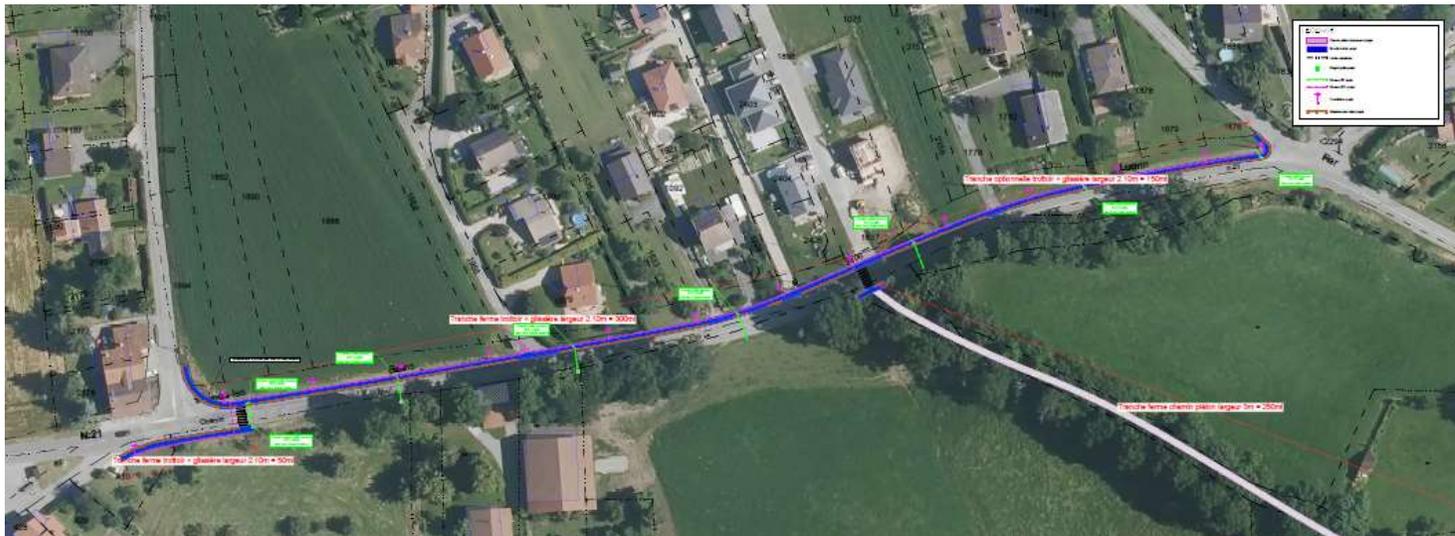
Disposer d'une enveloppe financière mobilisable pour mettre en valeur le patrimoine communal :

- Secteur des Molliez, mise en valeur du réservoir de 1907 désormais oublié et expliquer sa création et sa conception avec des pierres issues de la commune (Ruppaz)
- Hameau de Sur Les Crets : poursuivre le réaménagement du cours d'eau le Flon après la stabilisation du pont en 2020, il convient de valoriser le bassin.
- Curninges : restaurer la maçonnerie de l'oratoire dévoué à Saint Guérin patron des troupes.
- Flon : mise en valeur de la place en face du hangar communal et mise en valeur du pont en pierre à proximité.
- Flon : Restauration du banc chemin des diligences réalisée par le hameau de Flon pour Maurice Gurnel.
- Véringes : nettoyage et mise en valeur du petit pont sous Beuly.

Budget 2022 : 5'000€

Année 2022

Sécurisation des déplacements dans le secteur de Bonchamp



Objectifs en 2022 :

Travaux suite à l'étude réalisée en 2021 par GTR :

- Réalisation d'une liaison piétonne entre Châteauvieux et le sommet de la Route de la Monnaie.
- Le projet permettra la reprise du réseau d'eaux pluviales obsolète. Il conviendra de valider le partenariat avec la CCPEVA afin de profiter de la tranchée pour changer la colonne d'eau également vétuste.
- Cette liaison sera en lien avec le futur chemin de Brameux qui sera créé suite aux acquisitions foncières de 2021.

Subventions mobilisables auprès du CD-74 au titre des amendes de police.

Budget 2022 : 415'870€

Travaux en 2023 en fonction des subventions



Débroussaillage par le ST du chemin Grésy-Brameux

- Débroussaillage des parcelles acquises par la commune en 2021 pour réaliser une liaison piétonne entre Grésy et Brameux.

Rénovation achevée du hangar de Flon

*Merci à l'entreprise féterniante Cornier Rénovation et à l'entreprise de maçonnerie CAP
Construction de Perrignier.*

Montant de l'opération : 8'330€ TTC

- Mise au rebut de ferraille
- FCTVA à percevoir

soit : 6'026€



Communication

- ▶ Echo n°5 à paraître fin janvier : vœux de bonne année 2022, bilan des réalisations dernier trimestre 2021 et questionnaire sur « Quel avenir pour Féternes » articulé sur 4 axes : urbanisation et habitat, paysage et environnement, économie, déplacements et réseaux.
- ▶ Réunion de hameau à prévoir courant février. Minimum 3 (Traverses, Thièze et Chef-Lieu).

TOUR DE TABLE

